



DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE LILLE.

PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

LILLE,

IMPRIMERIE DE L. DANIEL, GRAND' PLACE,

1851.

PROPOSÉ PAR LE MAIRE

DÉPARTEMENT DU NORD.

VILLE DE LILLE.

POPULATION : 73,793 HABITANTS

(Suivant le recensement de 1851.)

PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1852.

Contribution foncière . . . .	285,334	"
— des portes et fenêtres . . .	189,397	"
— personnelle et mobilière . .	168,857	"
— des patentés de 1851 . . .	396,701	"

(Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 13 décembre 1852.)

# PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR LA FIXATION

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.



# PROPOSITIONS DU MAIRE

POUR

## LA FIXATION DU BUDGET DE 1852.

### TITRE I.<sup>er</sup> — RECETTES.

#### CHAPITRE I.<sup>er</sup> — RECETTES ORDINAIRES.

Cinq centimes additionnels aux contributions foncière, mobilière et personnelle, imposés en exécution de la loi de finances du 15 mai 1818 . . . . .

22,714 55

Produit approximatif de trois centimes imposés additionnellement aux quatre contributions directes. . . . .

30,000 »

(En exécution de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire.)

Idem d'un centime additionnel aux mêmes contributions, imposé en exécution de la loi du 21 mai 1836, pour les chemins vicinaux. . . . .

10,000 »

Frais de perception imposés en sus des centimes additionnels mentionnés dans l'article qui précède (art. 5 de l'ordonnance du 20 juillet 1837). . . . .

1,881 43

(Cette somme figure en dépense à la fin du 1.<sup>er</sup> § du chapitre I.<sup>er</sup> des dépenses ordinaires.)

Part attribuée à la ville dans le produit des patentés, conformément à la loi du 25 avril 1844. . . . .

31,000 »

(Évaluation basée sur la recette effective de l'exercice 1850.)

A reporter. . . . .

95,595 98



# PROPOSITIONS DU MARIÉ

Report. 4 95,595 98

<i>Part attribuée à la ville dans le droit perçu pour la délivrance des permis de chasse, d'après la loi du 3 mai 1844. . . . .</i>	1,500
(Moyenne de la recette effective des trois années précédentes.)	
<i>Part attribuée à la ville dans le produit des confiscations en matière d'octroi. . .</i>	1,500
(Cette somme est abandonnée, à titre de gratification, aux employés de l'octroi, suivant la délibération du Conseil municipal du 19 décembre 1833.)	
<i>Part attribuée à la ville dans le produit des amendes prononcées par les tribunaux pour les contraventions à la police de la chasse, aux termes de la loi du 3 mai 1844. . . . .</i>	100
(Evaluation approximative.)	
<i>Amendes de simple police. . . . .</i>	1,600
(Moyenne de la recette effective des trois dernières années.)	
<i>Taxation allouée par la régie des contributions indirectes aux employés de l'octroi, pour la recette du droit d'entrée perçu au profit du Trésor sur les boissons . . . . .</i>	2,000
(Receite d'ordre dont le montant ressort intégralement en dépense pour être réparti entre les employés de l'octroi, en exécution de l'ordonnance du 9 décembre 1814.)	
<i>Location des propriétés communales . . . . .</i>	13,894 90
<b>SAVOIR :</b>	
<i>Bureau de vérification des poids et mesures dans le bâtiment de la rue du Palais. . . . .</i>	400
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 1850.)	
<i>Idem du contrôle pour l'essai et la garantie des matières d'or et d'argent, dans le même bâtiment. . . . .</i>	400
(Suivant bail de 9 ans, commencé le 1 <sup>er</sup> juillet 1845.)	
<i>Idem de la douane dans les bâtiments de la halle . . . . .</i>	200
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 années, commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 1851.)	
<i>Chambre de Commerce installée dans le bâtiment de face de l'Hôtel-de-Ville. . . . .</i>	300
<i>Chambres et emplacements divers loués momentanément, en conformité de la délibération du Conseil municipal du 20 avril 1850, dans les bâtiments communaux situés façade de l'Esplanade, rue du Bourdeau, à la Halle, à l'ancien presbytère de Saint-</i>	
<i>A REPORTER. . . . .</i>	1,300
<i>80 800,00</i>	
<i>A reporter. . . . .</i>	146,190 88

Report. . . . .	116,190	88
REPORT. . . . .	1,300	"
Étienne et au lieu dit le <i>Trou-aux-Anguilles</i> , près du <i>Marché-au-Poisson</i> ; y compris les 200 fr. de loyer payés par le garde-magasin de l'entrepôt des sucres, et 240 fr. pour les terrains et bâtiments loués par mois, dans les dépendances de l'ancien presbytère <i>Saint-Etienne</i> à M. Pauris. . . . .	604	"
Premier étage et quartier de derrière de la maison dont une partie est occupée par le corps-de-garde de <i>la Housse</i> . . . . .	260	"
(Suivant bail du 12 décembre 1844).		
Bâtiment militaire dit le poste du <i>Pont-Bruyant</i> , que la ville tient en bail de l'État et qu'elle sous-loue à raison de . . . . .	85	"
Sept autres locaux militaires situés à l'avancée des portes de la ville et sous-loués pour le compte de celle-ci à des employés de l'octroi. . . . .	170	"
Cave située sous l'école communale de la rue de <i>la Deûle</i> . . . . .	160	"
(Suivant bail de 3, 6 ou 9 ans, commencé le 15 février 1850.)		
Local situé à l'étage au-dessus de la salle de récréation de l'asile de la rue <i>Wicar</i> . . . . .	90	"
Bâtiments et cours de l'ancien haras, y compris la maison portant le N.° 14, rue des <i>Moulins-à-Chiens</i> . . . . .	2,550	"
On avait cessé de faire figurer le loyer de cette propriété au budget de 1851, parce qu'il était question d'y installer un entrepôt général de douane; ce projet ne paraissant pas pouvoir se réaliser, il y a lieu de rétablir ici l'ancien article de recette, en attendant qu'on ait pris un parti sur la destination définitive de l'immeuble.		
Terrain situé à l'angle de la rue des <i>Vieux-Murs</i> et de celle des <i>Trois-Mollettes</i> . . . . .	24	70
(Délibération du 25 mai 1838.)		
Terrains situés au lieu dit <i>Sainte-Hélène</i> , dans la commune de <i>Saint-André</i> ,		
SAVOIR :		
Parcelle appartenant à la ville et dont la superficie labourable se trouve réduite à 67 ares 76 centiares par suite des travaux du chemin de fer de Dunkerque. . . . .	420	"
(Suivant bail de 9 années commencé le 1. <sup>er</sup> janvier 1851.)		
A REPORTER. . . . .	5,663	70
A reporter. . . . .	116,190	88

	Report. . . . .	116,190 88
REPORT. . . . .	5,663 70	
Sous-location d'une partie des terrains pris en bail de l'administration des hospices, et concédés par la ville pour 29 ans. . . . .	2,642 »	
(Suivant adjudication du 31 octobre 1849.)		
Idem d'une autre partie des mêmes terrains qui n'avait pu être louée d'abord que pour deux ans, et dont le bail vient d'être renouvelé pour 27 ans. . . . .	402 »	
Idem d'une portion de prairie de 42 ares 70 centiares, située dans la même localité, et occupée par les héritiers du sieur Camille Tierce, par bail expirant le 25 décembre 1853. . . . .	101 20	
(Suivant convention du 24 mars 1849.)		
Idem d'une portion du lot réservé par la ville pour le dépôt des vases provenant du curage des canaux, environ . . . . .	100 »	
Recette éventuelle dont le chiffre ne peut pas être exactement déterminé par avance, attendu que le produit de la location est subordonné chaque année à la marche du travail du curage et à l'emploi plus ou moins prompt des vases.		
Loyer de l'école de natation, suivant un bail de 12 années, commençant le 1. <sup>er</sup> mars 1852, pour le prix de 900 fr. par an, ci, pour 10 mois. . . . .	750 »	
Citernes de l'Abattoir . . . . .	220 »	
(Suivant bail en date du 25 février 1851, pour une année.)		
Loyer de la maison qui a été fournie dans le temps par la ville pour concourir à l'œuvre du prêt gratuit fondé par <i>Bartholomé Masurel</i> . Cette propriété est maintenant occupée par le Mont-de-Piété. Évaluation provisoire, sauf expertise. . . . .	4,000 »	
(Délibération du Conseil municipal du 17 novembre 1847.)		
Redevance à payer annuellement par les sieurs Ghesquières et consorts, pour pose de tuyaux de conduite d'eau sous la rue <i>Sainte-Catherine</i> . . . . .	2 »	
Idem par le sieur Faucompré, même rue . . . . .	1 »	
Idem par le sieur Lammers, rue <i>du Magasin</i> . . . . .	1 »	
Idem par le sieur Vanloqueren, place de la Mairie. . . . .	1 »	
Idem par le sieur Delesalle, pour l'emplacement d'un aqueduc construit dans la rue <i>de Jemmapes</i> pour l'écoulement des eaux de sa fabrique. . . . .	10 »	
A REPORTER. . . . .	13,893 90	
A reporter. . . . .	116,190 88	

	Report. . . . .	116,190 88
	REPORT. . . . .	13,893 90

Idem par le sieur Duchaufour, rue de Paris, pour l'emplacement d'un petit pont jeté sur le canal du *Becquerel*. . . . . 1 »

**TOTAL. . . . .** 13,894 90

*Rentes immobilisées* . . . . . 458 »

**SAVOIR :**

Rente 5 p. % sur le grand-livre, provenant de biens communaux aliénés. . . . . 358 »

Autre rente 5 p. %, provenant du legs Baillon et affectée à des distributions de prix aux élèves des écoles primaires . . . . . 40 »

Idem provenant de deux legs de 600 fr. chacun, faits par M. Vanackère au profit des écoles primaires et des salles d'asile communales. . . . . 50 »

Idem provenant d'un don fait sur les fonds de la souscription du monument Negriger pour payer les frais d'entretien du tombeau du général au cimetière de la ville. . . . . 10 »

**TOTAL. . . . .** 458 »

*Droits de pesage et de mesurage* . . . . . 5,500 »

(Recette éventuelle, moyenne des trois dernières années.)

*Octroi; produit brut en taxes principales* . . . . . 900,000 »

Cette recette s'est élevée en 1850 à 899,313 fr., et d'après l'augmentation soutenue que présentent les neuf premiers mois de 1851, il paraît certain que le produit de l'année courante dépassera la somme de 970,000 fr. On peut donc adopter la prévision ci-dessus sans s'écartez des règles de la prudence.

*Location des places aux halles, foires et marchés* . . . . . 53,080 »

**SAVOIR :**

Foire du 26 août, déduction faite des frais d'éclairage, de police et autres . . . . . 4,500 »

(Recette éventuelle.)

**A REPORTER** . . . . . 4,500 »

*A reporter* . . . . . 1,075,228 88

	Report. . . . .	1,075,228 88
REPORT. . . . .	4,500 »	
Marché de la place <i>du Château</i> pour le beurre et les œufs, adjudiqué avec celui de <i>Saint-Nicolas</i> pour le gibier et la volaille. . . . .	3,650 «	
Idem de la place de <i>la Housse</i> pour le beurre et les œufs. . . . .	185 »	
Marchés aux légumes, établis sur la <i>Grande-Place</i> , sur celles de <i>la Housse</i> , de <i>Saint-André</i> , <i>au Verjus</i> , de <i>Saint-Nicolas</i> et dans la rue des <i>Ponts-de-Comines</i> . . . . .	10,300 »	
Idem aux fruits, place <i>du Concert</i> . . . . .	1,325 »	
Idem aux fleurs, place <i>du Théâtre</i> . . . . .	320 »	
Idem à la friperie, qui se tiennent sur la <i>Grande-Place</i> et sur la place <i>Wicar</i> , les mercredis et samedis. . . . .	4,025 »	
Idem à la friperie, qui se tiennent le dimanche place <i>du Château</i> , dans la halle centrale du marché <i>Saint-Nicolas</i> et sur la place <i>Wicar</i> . . . . .	1,490 »	
(La perception des droits de place concernant les sept articles qui précèdent a été adjugée le 17 décembre 1849, pour 3, 6 ou 9 ans, à commencer du 1. <sup>er</sup> janvier 1850.)		
Marché <i>Saint-Nicolas</i> , étaux de boucherie et galerie marchande, y compris le cabaret du <i>Caverniau</i> . . . . .	3,890 »	
(Adjugé pour 3, 6 ou 9 ans.)		
Étaux du Marché- <i>au-Poisson</i> , suivant adjudications passées en 1847, 1849 et 1850 . . . . .	6,895 »	
Droits de place pour la vente et l'emmagasinage des grains à la Halle. . . . .	12,000 »	
(Moyenne des recettes effectuées depuis l'ouverture de cet établissement.)		
Droits de place au marché aux bestiaux . . . . .	4,500 »	
(Recette moyenne des trois dernières années.)		
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>53,080 »</b>	
<i>Recette brute des droits de magasinage et de manutention à l'entrepôt des sucres indigènes. . . . .</i>		17,500 »
Cette prévision est établie d'après la moyenne des produits qu'a donnés l'établissement depuis trois ans.		
Pour connaître le revenu net, il faut déduire de cette somme le montant des frais de régie, qui figurent au chapitre des dépenses ordinaires pour une somme de 6,200 fr.		
<i>A reporter. . . . .</i>	<b>1,092,728 88</b>	



	<i>Report.</i>	1,092,728 88
<i>Droits de place à l'Abattoir . . . . .</i>	49,500 »	
( D'après la recette moyenne des trois dernières années. )		
<i>Droit de séjour dans les étables, dû pour les bestiaux non encore soumis à la taxe d'abattoir . . . . .</i>	350 »	
( D'après la recette moyenne des trois dernières années. )		
<i>Location des fendoirs de suif, des triperies et du hangar aux cuirs. . . . .</i>	2,400 »	
<i>Droits de place dus pour les marchandises, matériaux et objets divers, déposés sur certaines parties de la voie publique, y compris le magasin situé près de la Grue et le terrain environnant. . . . .</i>	2,200 »	
( D'après la recette moyenne des trois dernières années. )		
<i>Droit de stationnement des bateaux dans les canaux de la ville. . . . .</i>	11,500 »	
( D'après la recette moyenne des trois dernières années. )		
<i>Concessions de terrains pour sépultures particulières dans le cimetière communal. . . . .</i>	7,000 »	
( Evaluation basée sur la recette moyenne des trois dernières années. )		
<i>Expédition des actes administratifs et de ceux de l'état-civil. . . . .</i>	400 »	
( D'après le produit moyen des trois dernières années. )		
<i>Intérêts des fonds déposés à la caisse de service du trésor national; par prévision. . . . .</i>	1,000 »	
<i>Indemnité accordée par le Gouvernement pour frais d'enrôlements volontaires.</i>	300 »	
( Recette éventuelle qui ne s'écarte guère du chiffre ci-dessus porté. )		
<i>Produit des ventes de marchandises déposées à l'octroi et non réclamées dans les délais prescrits par les règlements. . . . .</i>	250 »	
( Recette d'ordre dont le montant ressort intégralement en dépense. )		
<i>Consignations faites par les métayers de la ville pour la garantie des droits d'octroi sur les bestiaux qu'ils nourrissent dans leurs étables. . . . .</i>	9,000 »	
( Même observation qu'à l'article précédent. )		
<i>Loyer des deux grues établies sur le quai de la Basse-Deûle. . . . .</i>	800 »	
( Suivant délibération en date du 26 mai 1849. )		
<i>Allocation départementale pour concourir aux frais d'entretien d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie. . . . .</i>	4,500 »	
<i>Produit des inscriptions à payer par les élèves de ladite école. . . . .</i>	4,200 »	
( Prévision calculée sur le nombre de 30 élèves. )		
<i>D'après le vote émis par le Conseil général dans sa dernière session, il y a lieu de compter que l'école de médecine, dont la création est sollicitée depuis longtemps, pourra être instituée à la fin de cette année.</i>		
	<i>A reporter. . . . .</i>	1,186,128 88

	Report. . . . .	1,186,128 88
Concessions de terrains le long des canaux, suivant les conditions déterminées par la délibération du Conseil municipal du 27 janvier 1845 ; et alienation des portions de la voie publique que les rectifications d'alignements font entrer dans les propriétés privées. . . . .	1,000 »	
(Produit éventuel.)		
Recette des droits de dépôt et frais de manutention au magasin général de marchandises créé en vertu du décret du 2 avril 1848 . . . . .	100 »	
(Produit éventuel.)		
Indemnité à recevoir de divers pour exonération des frais d'entretien du pavé des rues au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers. . . . .	2,000 »	
(Par prévision et sauf décompte.)		
<b>TOTAL des recettes ordinaires. . . . .</b>	<b>1,189,228 88</b>	

## CHAPITRE II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Taxes additionnelles à l'octroi. . . . .	145,000 »
Le chiffre porté ci-dessus est celui de la recette effective de 1850 ; il sera, selon toute probabilité, dépassé de 15 ou 20,000 fr. par le produit des taxes additionnelles en 1851.	
Produit approximatif de cinq centimes imposés additionnellement aux quatre contributions directes, en exécution de la loi du 24 mai 1847, pour couvrir la dépense occasionnée par les distributions extraordinaires de secours aux indigents pendant l'hiver 1846-1847. . . . .	50,000 »
Idem de cinq centimes additionnels au principal des trois contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, en exécution de la loi du 24 janvier 1849. . . . .	31,700 »
Frais de perception imposés en sus des centimes additionnels ci-dessus mentionnés. . . . .	2,451 »
Le Conseil municipal a, par deux fois déjà, en délibérant sur la fixation des budgets de 1850 et de 1851, émis le vœu que les contribuables fussent affranchis du paiement des remises allouées aux percepteurs des contributions directes sur	
<i>A reporter. . . . .</i>	<b>229,151 »</b>

Report . . . . .	229,151 »
les centimes additionnels imposés pour secourir les indigents, combler des déficit ou faire face à d'autres charges extraordinaires. Comme il n'a pas encore été fait droit à cette réclamation, il convient de la reproduire ici, en s'appuyant sur les motifs déduits dans les deux délibérations précitées.	
Produit de la vente de vieux grès provenant des rues repavées à neuf, déduction faite des frais de triage et de mise en tas . . . . .	2,000 »

TOTAL des recettes extraordinaires . . . . .

231,151 »

### RÉCAPITULATION.

Recettes ordinaires . . . . .	1,189,228 88
Recettes extraordinaires . . . . .	231,151 »
TOTAL GÉNÉRAL des recettes . . . . .	1,420,379 88

## TITRE II. — DÉPENSES.

### CHAPITRE I.<sup>er</sup>. — DÉPENSES ORDINAIRES.

#### § I.<sup>er</sup> Frais d'administration.

Frais de bureau et traitement des employés de la Mairie, établis à raison de 50 centimes par habitant, conformément à la loi du 17 germinal an XI.	37,897 50
Emploi en frais d'impressions et indemnités aux employés de la Mairie, des fonds accordés par le Ministre de la guerre pour les actes d'enrôlements volontaires . . . . .	300 »
Timbre du livre-journal du receveur municipal ; expédition des listes électorales, impressions des budgets, comptes, rapports de commissions et autres documents sortant de la catégorie des travaux courants . . . . .	1,200 »
Timbre et fourniture des registres de l'Etat-Civil . . . . .	3,000 »
Traitement de l'archiviste . . . . .	1,000 »
Remises du receveur municipal, (sauf décompte) . . . . .	8,000 »
A reporter . . . . .	51,397 50

<i>Report.</i>	51,397	50
<i>Traitemen</i> <i>t de l'architecte de la ville.</i>	5,000	»
<i>Idem du piqueur des travaux.</i>	1,200	»
Le chiffre de ce crédit était resté fixé depuis plusieurs années à 1,800 fr. ; mais l'ancien titulaire étant mort dans le courant de cette année, l'allocation fut réduite d'un tiers lors de la nomination de son successeur.		
<i>Idem de l'inspecteur-voyer.</i>	1,500	»
<i>Idem, d'un employé chargé des dessins, écritures et calculs au bureau des travaux publics.</i>	1,000	»
<i>Idem, du garde des canaux, y compris son habillement.</i>	925	»
<i>Salaire d'un homme de peine adjoint au piqueur et chargé en même temps de l'ouverture et de la fermeture des grilles, ainsi que de l'entretien de la propriété du Marché-Saint-Nicolas.</i>	750	»
Salaire de deux ouvriers employés toute l'année à exécuter des travaux de maçonnerie à l'économie, pour le curage des aqueducs et l'entretien des ponts, quais et trottoirs	1,050	»
<i>Salaire d'un ouvrier adjoint au garde des canaux pour le nettoiement quotidien des grilles aux portes d'eau et la surveillance du curage des aqueducs.</i>	600	»
<i>Traitemen</i> <i>t des médecins chargés de la constatation des décès.</i>	1,500	»
Il paraît convenable de modifier l'organisation de ce service qui serait à l'avenir confié à cinq docteurs, au lieu de deux, et divisé par canton. Il n'en résulterait aucune augmentation dans le chiffre total du crédit.		
<i>Indemnité accordée, à titre d'encouragement, aux médecins vaccinateurs de la ville.</i>	500	»
<i>Traitemen</i> <i>t de l'inspecteur chargé de l'entretien du cimetière communal.</i>	1,000	»
<i>Vacations aux experts du marché aux grains, et frais divers relatifs à l'établissement de la mercuriale.</i>	1,150	»
<i>Frais de la pesée annuelle des grains pour l'établissement de la taxe du pain.</i>	200	»
<i>Traitemen</i> <i>t du préposé à la recette des divers droits de place perçus par voie de régie, y compris le service de la Halle aux grains.</i>	1,200	»
<i>Frais du Conseil des prud'hommes.</i>	2,040	»
SAVOIR :		
<i>Traitemen</i> <i>t du gressier.</i>	1,200	»
y compris les 200 francs alloués, par délibération du 20 décembre 1848, pour exonérer les justiciables des frais d'assignations.		
<i>A REPORTER.</i>	1,200	»
<i>A reporter.</i>	71,012	50

	Report . . . . .	71,012 50
REPORT . . . . .	1,200 »	
Gages du garçon de bureau . . . . .	600 »	
Frais de bureau et chauffage . . . . .	240 »	
TOTAL . . . . .	<u>2,040 »</u>	
<i>Frais de perception de l'octroi . . . . .</i>		96,200 »
	SAVOIR :	
1.º Traitement du préposé en chef . . . . .	5,000 »	
2.º Id. du receveur du centre . . . . .	3,000 »	
3.º Id. des autres employés de tous grades au nombre de 89, y compris un supplément de 100 francs pour un receveur adjoint employé à la gare du chemin de fer . . . . .	82,000 »	
4.º Loyer des corps-de-garde militaires, servant de bureaux aux portes de la ville . . . . .	177 »	
5.º Frais de matériel, entretien et réparations des corps-de-garde . . . . .	6,023 »	
TOTAL . . . . .	<u>96,200 »</u>	
<i>Traitement des six commissaires de police . . . . .</i>		10,800 »
<i>Supplément de traitement au commissaire central de police . . . . .</i>		200 »
<i>Indemnité pour frais de bureau et supplément de traitement aux six commissaires de police . . . . .</i>		7,200 »
<i>Traitement des agents de police, au nombre de 36 . . . . .</i>		26,125 »
<i>Habillement desdits agents . . . . .</i>		4,365 »
<i>Traitement de deux employés du bureau central de police . . . . .</i>		1,400 »
<i>Id. d'un interprète attaché audit bureau . . . . .</i>		500 »
<i>Solde des surveillants de nuit . . . . .</i>		4,200 »
<i>Menues dépenses pour le transport des blessés, malades et suicidés ; levées de cadavres ; inhumations d'inconnus ; secours à des étrangers qui ne pourraient quitter la ville faute de ressources ; surveillance spéciale des maisons de débauche ; délivrances des livrets aux jeunes ouvriers ; voyages judiciaires sur délégations, etc. . . . .</i>		800 »
<i>Fonds à la disposition du Maire pour mesures de sûreté publique et secours extraordinaires . . . . .</i>		2,000 »
A reporter . . . . .		224,802 50

	Report. . . . .	224,802 50
<i>Fonds à la disposition du Maire, pour gratifications aux agents de police, y compris l'indemnité accordée pour la police du spectacle; à raison de 50 francs par garde . . . . .</i>	<i>1,800</i>	»
<i>Traitements des médecins chargés de la visite sanitaire des prostituées, et frais du dispensaire. . . . .</i>	<i>1,800</i>	»
<i>Traitements de l'expert chargé de la vérification du poisson et des autres comestibles . . . . .</i>	<i>400</i>	»
<i>Frais de régie de l'abattoir . . . . .</i>	<i>4,300</i>	»
<b>SAVOIR :</b>		
<i>Traitements du directeur . . . . .</i>	<i>1,200</i>	»
<i>Id. du médecin-vétérinaire, inspecteur de salubrité pour l'abattoir et les marchés aux bestiaux . . . . .</i>	<i>800</i>	»
<i>Traitements d'un concierge chargé en même temps de faire fonctionner la machine à vapeur pour distribuer l'eau dans les diverses parties de l'établissement . . . . .</i>	<i>800</i>	»
<i>Combustibles employés à l'alimentation de la machine, et frais d'entretien. . . . .</i>	<i>1,500</i>	»
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>4,300</b>	<b>»</b>
<i>Frais de la recette des droits de pesage et de mesurage. . . . .</i>	<i>2,680</i>	»
<b>SAVOIR :</b>		
<i>Traitements du receveur du poids public. . . . .</i>	<i>720</i>	»
<i>Traitements du receveur des droits de pesage sur les marchés au beurre, aux fruits et aux grains. . . . .</i>	<i>360</i>	»
<i>Traitements du peseur. . . . .</i>	<i>300</i>	»
<i>Entretien du matériel et frais de bureau. . . . .</i>	<i>200</i>	»
<i>Traitements du receveur au bureau de pesage du charbon fossile . . . . .</i>	<i>800</i>	»
<i>Remise supplémentaire éventuelle accordée au même, et calculée à raison de 20 % sur le produit net qui se verse à la caisse municipale. (Sauf décompte). . . . .</i>	<i>150</i>	»
<i>Entretien du matériel et fournitures de bureau. . . . .</i>	<i>50</i>	»
<i>Indemnité éventuelle au préposé chargé du mesurage des étoffes et de la recette du droit, à raison du 50 % du produit, environ. . . . .</i>	<i>50</i>	»
<i>Entretien du matériel et fourniture de plomb pour les estampilles . . . . .</i>	<i>50</i>	»
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2,680</b>	<b>»</b>
<i>A reporter. . . . .</i>	<i>235,782 50</i>	



<i>Report . . . . .</i>	235,782 50
<i>Gages du préposé à la manœuvre du pont du Ramponeau. . . . .</i>	100 "
<i>Gages du préposé à la manœuvre du sas éclusé du pont de Flandre. . . . .</i>	200 "
<i>Gages des quatre guetteurs au feu, chargés en même temps de sonner la cloche de retraite. . . . .</i>	1,344 "
<i>Indemnité aux employés des contributions indirectes pour exercice chez les brasseurs, distillateurs et entrepositaires de boissons. . . . .</i>	7,500 "
<p>Suivant le vœu qu'a émis le Conseil municipal lors de la fixation du budget de 1851, de nouvelles observations furent adressées à l'administration supérieure des contributions indirectes, dans le but d'obtenir une plus équitable tarification des indemnités réciproques établies pour frais de perception entre la commune et la régie. M. le Ministre des finances a persisté dans sa décision négative, en se référant aux motifs qu'il avait déjà opposés à la première réclamation de la ville ; il a fait connaître en même temps que c'était au pouvoir législatif et non pas à lui qu'appartenait l'initiative d'un changement dans les bases du règlement des indemnités. C'est donc la commission du budget, à l'Assemblée législative, qui devrait être saisie de la question ; mais il est fort douteux que les intérêts communaux soient pris en considération alors que l'administration centrale ne s'y montre pas favorable.</p>	
<i>Emploi de la taxation allouée par la régie des contributions indirectes aux employés de l'octroi, pour la recette du droit d'entrée sur les boissons, perçu au profit du Trésor. . . . .</i>	2,000 "
( Voir l'article correspondant au chapitre des recettes ordinaires.)	
<i>Emploi en gratifications aux employés de l'octroi de la portion des saisies et amendes revenant à la ville. . . . .</i>	1,500 "
( Voir l'article correspondant au chapitre des recettes ordinaires.)	
<i>Prélèvement de 10 % au profit du Trésor sur le produit net de l'octroi. . . . .</i>	79,630 "
<p>SAVOIR :</p> <p>Le montant brut de la recette étant de . . . . . 900,000 "</p> <p>il faut en retrancher, pour obtenir le produit net :</p>	
<p>1.º Les frais de perception fixés à . . . . . 96,200 "</p> <p>2.º L'indemnité payée aux employés des contributions indirectes. . . . . 7,500 "</p>	<p style="margin-left: 20px;">} 103,700 "</p>
<i>RESTE. . . . .</i>	796,300 "
<p>Les réclamations formulées selon le vœu itérativement émis par le Conseil municipal pour obtenir la déduction préalable des frais de casernement, ont échoué devant la régie des contributions indirectes comme devant l'Assemblée</p>	
<i>A reporter. . . . .</i>	328,056 50

A reporter. . . . .

328,056 50

législative ; il serait donc inutile d'insister de nouveau maintenant sur ce point. Il faut attendre du temps l'admission du principe que l'on invoquait dans l'intérêt des communes. Ce principe ne peut manquer de prévaloir tôt ou tard, car il ressort incontestablement de l'esprit, sinon de la lettre, des lois en vigueur.

*Traitements du concierge de la Halle au blé, et frais divers. . . . .*

500 »

*Frais de régie de l'entrepôt des sucres indigènes, y compris le salaire des ouvriers employés aux manutentions diverses. . . . .*

6,200 »

Les frais de manutention se sont accrûs dans une proportion assez notable, en raison du développement que les opérations de l'entrepôt ont acquis l'année dernière, ce qui a nécessité l'allocation d'un crédit supplémentaire pour faire face aux besoins de l'exercice 1851. Il devient donc indispensable d'élever ici le chiffre de cet article, qui ne figurait que pour 5,000 francs au budget précédent. C'est du reste une augmentation de dépense dont il y a lieu de se féliciter puisqu'elle est nécessairement accompagnée d'une augmentation proportionnelle dans le produit des droits de magasinage.

*Emploi des frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions foncière, mobilière et personnelle . . . . .*

1,881 43

*Frais de régie du magasin général de marchandises, créé en vertu du décret du 2 avril 1848 . . . . .*

300 »

*Emploi du produit des ventes de marchandises provenant de l'entrepôt de l'octroi . . . . .*

250 »

*Emploi des consignations faites par les métayers de la ville, pour la garantie du droit d'octroi sur les bestiaux qu'ils ont dans leurs étables. . . . .*

9,000 »

TOTAL du § I.<sup>er</sup>. . . . .

346,187 93

**§ II. — Charges et entretien des biens communaux ; dépenses relatives à la sûreté et à la salubrité; grande et petite voirie.**

*Contributions des biens communaux et taxe représentative des droits de transmission entre-vifs et par décès . . . . .*

2,000 »

*Assurances contre l'incendie. . . . .*

6,200 »

SAVOIR :

Pour la salle de spectacle . . . . . 4,620 »

Pour les livres de la bibliothèque et les collections scientifiques et artistiques renfermées dans les musées. . . . . 537 »

Pour les propriétés diverses. . . . . 1,043 »

SOMME égale. . . . . 6,200 »

A reporter. . . . .

8,200

	<i>A reporter. . . . .</i>	
<i>Entretien des horloges publiques. . . . .</i>	8,200	»
<i>Entretien des propriétés communales . . . . .</i>	1,000	»
<i>Entretien des promenades, y compris l'indemnité de logement accordée au gardien. . . . .</i>	14,000	»
Le paiement de cette indemnité, qui est de 200 francs, restera suspendu aussi longtemps que ce gardien pourra être logé dans un édifice communal.	2,200	»
<i>Entretien de l'Hôtel-de-Ville. . . . .</i>	2,000	»
<i>Entretien des aqueducs, ponts, quais et pompes publiques. . . . .</i>	5,000	»
<i>Entretien des pavés, y compris l'emploi des 2,000 francs d'indemnité à payer par divers pour l'entretien des pavés au-dessus des conduites de gaz et des aqueducs particuliers. . . . .</i>	10,850	»
(Voir le dernier article des recettes ordinaires.)		
Le nouveau mode d'entretien par voie de régie municipale, qui a été adopté lors de la fixation du budget de 1851, est mis en pratique depuis le 1 <sup>er</sup> avril de ladite année; ayant réalisé complètement les avantages qu'on en attendait, il permettra après 1852, lorsque toutes les parties de la voie publique auront été remises en bon état, de réduire le chiffre ci-dessus.		
<i>Curage des canaux intérieurs. . . . .</i>	8,000	»
<i>Curage des aqueducs ou égouts . . . . .</i>	3,000	»
<i>Frais d'entretien du cimetière communal. . . . .</i>	1,200	»
<i>Primes accordées au fossoyeur sur les concessions de terrains dans le cimetière. . . . .</i>	300	»
(Sauf décompte suivant les bases adoptées par la délibération du 14 mai 1844.)		
<i>Allocation accordée au sieur Herbin, dont l'atelier d'équarrissage remplace le service de l'ancienne voirie. . . . .</i>	500	»
<i>Eclairage de la ville. . . . .</i>	50,000	»
	<b>SAVOIR:</b>	
735 lanternes au gaz, dont 510 seront allumées pendant 2,800 heures, au prix de 2 centimes par heure et par bec.	28,560	»
Et 225 becs allumés pendant 3,800 heures.	17,100	»
Selon le vœu émis par le Conseil dans sa session de mai dernier, cet article a été augmenté de 3,000 fr. pour couvrir la dépense qu'occasionnera un supplément de 150,000 heures d'éclairage réparti sur 150 des lanternes qui n'étaient allumées jusqu'ici que durant 2,800 heures par an. Cette répartition sera étudiée de manière à ce que, pendant la nuit, aucune des principales rues de la ville ne soit entièrement privée de lumière.		
<b>A REPORTER. . . . .</b>	<b>45,660</b>	»
	<i>A reporter. . . . .</i>	
	106,250	»

	Report. . . . .	106,250	»
	REPORT. . . . .	45,660	»
50 becs à l'huile allumés pendant 3,800 heures, au prix pré- sumé de 0,014. . . . .	2,980	»	
Abonnement avec la compagnie pour la réparation et le rempla- cement du matériel hors de terre, dégradé ou détruit par toutes autres causes que les ouragans ou intempéries de l'atmosphère ; et pour le déplacement des lanternes par suite de réparation ou de re- construction des façades des maisons, conformément à la délibéra- tion du 11 décembre 1838. . . . .	600	»	
Abonnement pour le bec de gaz qui sert à éclairer le logement du concierge du théâtre. . . . .	100	»	
Frais imprévus. . . . .	660	»	
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>50,000</b>		»
<b>Sapeurs-pompiers. . . . .</b>		<b>15,930</b>	»
	SAVOIR :		
Solde de l'adjudant-major . . . . .	600	»	
— du petit état-major. . . . .	302	»	
— des quatre compagnies, à raison de 3,285 fr. chacune, plus l'augmentation allouée aux tambours par la délibération du 28 juillet 1848. . . . .	13,715	»	
Habillement et équipement des sapeurs-pompiers surnuméraires.	913	»	
Indemnité accordée aux tambours pour qu'ils se logent dans le voisinage du beffroi. . . . .	400	»	
<b>Somme égale . . . . .</b>	<b>15,930</b>		»
<i>Loyer de l'emplacement affecté aux réunions habituelles du corps des sapeurs- pompiers. . . . .</i>		<b>1,605</b>	»
<i>Entretien des pompes à incendie et de tout le matériel. . . . .</i>		<b>1,800</b>	»
<i>Dépense de la maison de police municipale. . . . .</i>		<b>500</b>	»
<i>Loyer des divers terrains appartenant aux hospices, dans la commune de Saint-André le long de la Deûle, et pris en bail par la ville pour 30 an- nées, à partir du premier octobre 1848. . . . .</i>		<b>1,446</b>	59
L'augmentation que présente ce chiffre sur celui de l'année précédente pro- vient de ce que la ville entre en jouissance, à partir du premier octobre 1851, d'un terrain de 46 ares 23 centiares compris dans la location emphytéotique			
	<b>A reporter. . . . .</b>	<b>127,531</b>	59

Report. . . . . 127,531 59

accordée par les hospices, suivant acte du 20 novembre 1848, mais qui se trouvait encore, jusque là, tenu en bail par les anciens occueurs, et dont le loyer s'élève à 129 fr. 44 cent.

La redevance était de 887 fr. 15 cent. au premier octobre de 1849 et de 1850, pour 3 hectares 16 ares 8 $\frac{1}{4}$  centiares formant la première partie des immeubles dont la ville a été mise en jouissance d'après l'acte précité; plus 210 fr. pour 3 hectares 4 ares 38 centiares dont le bail, cédé par le sieur Decraine, prendra fin le 15 mars 1854; soit ensemble 1,097 fr. 15 cent.

Cette somme s'est accrue, pour l'exercice 1851, de 220 fr., montant du loyer d'une prairie de 1 hectare 1 are 10 centiares, dont le bail expirant en 1855 a été cédé à la ville par le sieur Camille Tierce.

Cet article de dépense éprouvera de nouvelles augmentations en 1853 et en 1854 pour deux parties de terre dont les anciens baux ne finiront qu'alors.

*Loyer du terrain pris en arrentement des hospices, pour établir une école de natation au faubourg de la Barre (valeur représentative moyenne de 25 hectolitres 55 litres de blé). . . . .* 600 »

*Loyer des bâtiments militaires autres que ceux affectés au service de l'octroi.* 199 »

S A V O I R:

Corps-de-garde dit du Pont-Bruyant. . . . . 25 »

Sept autres postes situés à l'avancée des portes de Paris, Béthune, Dunkerque, Ypres, Gand, Roubaix et Tournai, à raison de 16 fr. chacun. . . . . 112 »

Idem, place aux Bleuets. . . . . 16 »

(Ces neuf locaux sont sous loués à diverses personnes au profit de la ville.)

Corps-de-garde situé près de la porte d'eau, à la Haute-Deûle, lequel sert de bureau pour les mesureurs de charbon. . . . . 16 »

Poste de cavalerie dit le piquet Saint-Etienne, servant de dépôt de matériaux. . . . . 30 »

(Suivant bail du 23 décembre 1848.)

**TOTAL. . . . . 199 »**

*Loyer de la promenade de l'Esplanade et du terrain situé entre le pont de la Barre et celui du Ramponeau. . . . .* 150 »

(Suivant baux passés avec l'autorité militaire les 23 décembre 1848 et 1<sup>er</sup> juin 1850.)

*A reporter. . . . . 128,480 59*

<i>Report.</i> . . . . .	128,480 59
<i>Loyer d'un terrain militaire sur le Champ-de-Mars pour l'emplacement occupé par les spectacles forains. . . . .</i>	80 »
<i>(Suivant bail passé avec l'autorité militaire le 23 décembre 1848.)</i>	
<i>Indemnités aux juges-de-paix pour loyer et entretien des prétoires dans leurs arrondissements respectifs. . . . .</i>	1,700 »
<i>L'allocation est calculée à raison de 400 fr. par canton, savoir : 300 fr. applicables au loyer du prétoire, et 100 fr. à l'entretien du mobilier. L'un de MM. les juges-de-paix ne touche que cette dernière partie de l'indemnité, attendu qu'il ne tient pas ses audiences dans la circonscription de son arrondissement ; c'est ce qui fait que le montant du crédit n'est que de 1,700 fr. au lieu de 2,000 fr.</i>	
<i>Nettoiement des rues de la ville et enlèvement des boues et immondices. . . . .</i>	10,100 »
<b>SAVOIR :</b>	
1.º Allocation accordée pour l'entreprise commencée le premier juillet 1851. (Suivant adjudication du 24 mars de la même année.)	10,000 »
2.º Balayage du petit pavé qui conduit au cimetière communal.	100 »
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>10,100 »</b>
<b>TOTAL DU § II. . . . .</b>	<b>140,360 59</b>
<b>§ III. — Garde nationale et dépenses militaires.</b>	
<i>Garde nationale. . . . .</i>	21,400 »
<b>SAVOIR :</b>	
Solde du major. . . . .	1,200 »
Solde de cinq adjudants-majors. . . . .	3,000 »
Traitements du secrétaire du conseil de recensement. . . . .	500 »
Solde du chef de musique. . . . .	500 »
— du tambour-major. . . . .	400 »
— d'un musicien grosse-caisse. . . . .	250 »
— de quatre tambours maîtres à 216 fr. . . . .	864 »
— de trente tambours titulaires et d'un trompette, à raison de 219 fr. chacun. . . . .	6,789 »
— de deux tambours pour la musique. . . . .	292 80
— de dix tambours surnuméraires. . . . .	360 »
— d'un garçon de bureau. . . . .	400 »
<b>A REPORTER. . . . .</b>	<b>14,555 80</b>
<i>A reporter. . . . .</i>	21,400 »

Report. . . . .	21,400	»
REPORT. . . . .	14,555,80	
Entretien des armes et des effets en magasin. . . . .	500	»
Location d'un cheval pour le trompette. . . . .	40	»
Frais de bureau, chauffage, éclairage et impressions. . . . .	1,600	»
Achat de musique et entretien du matériel. . . . .	458	»
Trente-six paires de souliers pour les tambours et le garçon de bureau à 6 fr. . . . .	198	»
Six paires de bottes pour le tambour-major, les tambours-maîtres et le trompette, à 16 fr. . . . .	96	»
Trente-neuf cols noirs pour les tambours et le trompette. . . . .	39	»
Peaux de caisse et réparations. . . . .	80	»
Arrangement de gibernes et ceinturons; achat de plaques de ceinturons. . . . .	300	»
Entretien des effets des sapeurs. . . . .	200	»
Entretien des effets des tambours. . . . .	75	»
Location des matelas pour le poste de la Préfecture et entretien des lits du poste de la Mairie. . . . .	408	»
Remplacement des effets des tambours. . . . .	400	»
Subsidié au bataillon d'artillerie de la garde nationale. . . . .	2,050	»
Frais d'exercice à feu et du tir à la bombe. . . . .	150	»
Dépenses imprévues. . . . .	250	20
<hr/>		
TOTAL. . . . .	21,400	»
<hr/>		
Entretien des corps-de-garde. . . . .	450	»
Chauffage et éclairage des corps-de-garde. . . . .	2,400	»
Dépenses du casernement et des lits militaires. . . . .	24,000	»
(Sauf décompte établi d'après l'effectif réel de la garnison.)		
<hr/>		
TOTAL du § III. . . . .	48,250	»
<hr/>		

001.12

§ IV. — Secours aux établissements de charité, pensions.

Subside qui devra être versé au fonds commun des hospices. . . . .

37,000 »

Le bureau de bienfaisance a exposé à l'administration municipale qu'il ne lui était plus possible de satisfaire, même dans les plus étroites limites, à tous les besoins des services qui lui sont confiés, s'il ne lui était accordé annuellement une subvention supplémentaire de 10,000 fr.

Les motifs sur lesquels repose la demande de l'administration charitable ne sont malheureusement que trop fondés. On sait, en effet, que pour secourir une population indigente d'environ 24,000 personnes, dont 15,000 aumônées à l'année, elle ne peut disposer que d'un revenu annuel d'environ 170,000 fr.; et que pourtant c'est à elle qu'incombent constamment les charges résultant des chômage de l'industrie, des disettes, des maladies épidémiques, des troubles et autres circonstances calamiteuses de toute nature.

Il paraît donc indispensable de lui fournir les moyens d'accomplir sa louable et pénible tâche; mais, d'un autre côté, en présence de l'accroissement continu des dépenses municipales, c'est un devoir impérieux pour les administrateurs de la commune de s'abstenir autant que possible d'élever le chiffre des allocations permanentes. Aussi, pense-t-on que s'il faut subir ici cette nécessité, il n'y aurait nul inconvénient à compenser le surcroît de sacrifices dont il s'agit au moyen d'une réduction d'égale somme sur le subside accordé aux hospices.

Les ressources considérables dont cette dernière administration dispose pour le soulagement de misères bien moins nombreuses que celles à la charge du bureau de bienfaisance, peuvent supporter, sans perturbation sensible, une diminution de 10,000 francs qui ne représenterait guère qu'un et demi pour cent des recettes ordinaires du budget des hospices. Ces ressources sont d'ailleurs susceptibles de s'augmenter encore dans une assez forte proportion lorsque la commission administrative entrera dans la voie que M. l'inspecteur général des établissements charitables lui a recommandé de suivre.

A reporter. . . . .

37,000 »



Report . . . . .	37,000	»
Supplément au fonds commun pour l'entretien des lits d'incurables . . . . .	22,000	»
Deuxième supplément au même fonds pour nourriture et traitement à l'hôpital Saint-Sauveur des indigents atteints de maladies vénériennes et psoriques . . . . .	8,000	»
Troisième supplément au même fonds pour nourriture et traitement des prostituées malades de la syphilis . . . . .	8,000	»
Subside au bureau de bienfaisance . . . . .	60,000	»
Cette allocation a été augmentée de 10,000 francs d'après les raisons consignées à l'article du subside des hospices.		
Subside à la société de charité maternelle . . . . .	3,000	»
Id. à la caisse d'épargne et de prévoyance . . . . .	1,000	»
Id. à la société de St.-François-Régis . . . . .	1,000	»
Concours de la ville aux frais de traitement des aliénés indigents placés dans les maisons de Lille et d'Armentières . . . . .	12,000	»
Contingent de la ville dans la dépense des enfants trouvés . . . . .	2,393	»
( Suivant l'état arrêté par M. le Préfet. )		
Pension de la dame Delesalle, veuve d'un ancien concierge des écoles académiques . . . . .	62	50
Secours extraordinaire à madame veuve Perard - Montreuil, centenaire, mère de feu Liénard, professeur-directeur de l'école de dessin. . . . .	690	»
( Délibération du Conseil municipal du 12 février 1848. )		
Idem au sieur Bruez, ancien garde de police, devenu infirme par suite d'un accident grave qu'il a éprouvé pendant l'exercice de ses fonctions . . .	300	»
Idem au sieur Lechrist, ancien garde de police, pour suppléer à l'insuffisance de sa pension de retraite . . . . .	123	83
( Délibération du 14 août 1847. )		
Idem au sieur Caron, ancien garde de police, pour le même motif . . . . .	69	35
( Délibération du 25 février 1851. )		
Idem au sieur Louvet, ancien garde de police, pour le même motif . . . . .	101	68
( Délibération du 25 février 1851. )		
Idem au sieur Leterme, ancien employé temporaire de la Mairie . . . . .	400	»
( Délibération du 2 octobre 1850. )		
<b>TOTAL du paragraphe IV . . . . .</b>	<b>156,140</b>	<b>36</b>

## § V. — Instruction publique et Beaux-Arts.

<i>Lycée national.</i> . . . . .	18,280	»
----------------------------------	--------	---

## SAVOIR :

Entretien de 4 bourses à pension entière . . . . .	2,600	»
Id. de 14 bourses à 3/4 de pension. . . . .	6,825	»
Id. de 11 bourses à 1/2 pension . . . . .	3,575	»
Rachat du droit d'études en faveur de 40 élèves externes , pour les parents desquels cette charge serait reconnue trop onéreuse.	2,880	»
Indemnité à l'aumônier pour l'instruction religieuse donnée aux élèves externes du Lycée. . . . .	300	»
Loyer, contributions et assurance d'une maison annexée à l'établissement pour servir de logement à l'aumônier. . . . .	600	»
Idem , de deux autres maisons prises en location , par la ville, pour suppléer à l'insuffisance des locaux. . . . .	1,500	»
(Conformément à la délibération du Conseil municipal du 15 novembre 1846.)		
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>18,280</b>	»

<i>École primaire supérieure.</i> . . . . .	6,900	»
---	-------	---

## SAVOIR :

Traitemen du professeur-directeur . . . . .	1,800	»
Indemnité représentative du logement et de la rétribution mensuelle. . . . .	600	»
Traitemen du premier professeur-adjoint. . . . .	1,500	»
Indemnité de logement, etc. . . . .	300	»
Traitemen du deuxième professeur-adjoint. . . . .	1,300	»
Indemnité de logement , etc. . . . .	300	»
Traitemen du professeur de dessin linéaire . . . . .	500	»
Chausfage , distribution de prix et menus frais.. . . . .	600	»

<b>SOMME égale.</b> . . . . .	<b>6,900</b>	»
-------------------------------	--------------	---

<i>Indemnité aux parents de douze élèves des écoles primaires communales , appartenant à des familles nécessiteuses , et désignés pour être admis à l'école primaire supérieure . . . . .</i>	<i>1,500</i>	»
---	--------------	---

<i>A reporter.</i> . . . . .	<b>26.680</b>	»
------------------------------	---------------	---

<i>Report.</i>	26,680	»
<i>Écoles d'enseignement mutuel pour les enfants des deux sexes.</i>	20,300	»
<b>SAVOIR :</b>		
Traitements des professeurs des quatre écoles de jour, y compris l'indemnité de logement, et celle représentative de la rétribution mensuelle, évaluées ensemble à 400 francs pour chacun.. . .	8,000	»
Traitements des professeurs des trois écoles de midi, y compris une indemnité de 200 francs pour le logement et la rétribution mensuelle. . . . .	1,500	»
Traitements du professeur d'une école du soir . . . . .	500	»
Idem de l'institutrice d'une école de jour, y compris 300 francs pour la valeur représentative du logement. . . . .	1,200	»
Traitements de l'institutrice d'une école de midi et de son aide, non compris la jouissance du logement dans l'établissement de la rue de la <i>Deûle</i> . . . . .	800	»
Traitements du professeur de chant. . . . .	300	»
Frais du cours de musique. . . . .	200	»
Portion du loyer et des contributions de la maison du sieur Duchaufour, rue du <i>Bourdeau</i> , laquelle a été mise à usage d'école primaire et d'asile. . . . .	1,000	»
( Suivant bail de 18 ans, commencé le 1. <sup>er</sup> juillet 1845.)		
Fournitures diverses, entretien du mobilier, chauffage, éclairage, distribution de prix et récompenses aux moniteurs et monitrices pour les dix écoles. . . . .	6,375	»
Indemnité pour chauffage et éclairage au portier de l'école, et du dépôt des pompes établi dans le même bâtiment communal, rue <i>Wicar</i> . . . . .	100	»
Dépenses imprévues et frais de bureaux. . . . .	325	»
<b>SOMME égale.</b>	<b>20,300</b>	<b>»</b>
<i>Secours aux écoles primaires tenues par les filles de l'Enfant-Jésus.</i>	4,200	»
Augmentation de 1,200 fr. par suite de la création d'une nouvelle école de filles pour les jeunes ouvrières des quartiers de <i>Saint-Sauveur</i> et de <i>Saint-Maurice</i> .		
( Délibération du 13 août 1851.)		
<i>Secours aux religieuses gardes-malades de Notre-Dame-de-Bon-Secours, qui tiennent quatre écoles gratuites pour les filles pauvres.</i>	3,500	»
<i>Subside à l'école primaire de filles, fondée par le consistoire de l'église évangélique.</i>	400	»
<b><i>A reporter.</i></b>	<b>55,080</b>	<b>»</b>

Report . . . . .	55,080	"
Subside pour aider à l'entretien d'une école primaire de garçons appartenant au culte réformé . . . . .	1,000	"
Subside à l'institution des sourds-muets et aveugles . . . . .	2,050	"
Récompenses et encouragements aux jeunes ouvriers qui fréquentent les écoles primaires . . . . .	1,000	"
Salles d'asile . . . . .	15,700	"
Détail de la dépense afférente à chaque salle d'asile :		
Traitement de la surveillante . . . . .	600	"
Id. d'une première aide . . . . .	450	"
Id. d'une deuxième aide . . . . .	400	"
Chauffage et éclairage . . . . .	180	"
Menues dépenses . . . . .	220	"
TOTAL . . . . .	1,850	"
Soit pour les sept qui sont établies maintenant . . . . .	12,950	"
Subside à l'asile et à l'école primaire tenus par les Dames de la Sagesse, près de l'église Sainte-Catherine . . . . .	1,000	"
(Suivant délibération du 21 décembre 1848.)		
Loyer d'un terrain appartenant au sieur Lecroatte, et qui a été employé à l'agrandissement des préaux de l'asile de la rue Wicar . . . . .	400	"
(Suivant bail de 12 années commencé le 1. <sup>er</sup> septembre 1846.)		
Portion du loyer et des contributions d'une maison sise rue du Bourdeau, et tenue en bail du sieur Duchaufour, pour dix-huit ans, commencés le 1. <sup>er</sup> juillet 1845, laquelle maison a été mise à l'usage d'école primaire et d'asile . . . . .	1,250	"
Loyer d'un terrain militaire dit le petit arsenal Saint-Michel où est établie la septième salle d'asile . . . . .	100	"
TOTAL . . . . .	15,700	"
Musée des tableaux . . . . .	2,200	"
SAVOIR :		
Traitement du surveillant . . . . .	600	"
Habillement du même . . . . .	"	"
Cette dépense se reproduit tous les deux ans, elle a figuré au budget dernier.		
A REPORTER . . . . .	600	"
A reporter . . . . .	77,030	"

	Report. . . . .	77,030 »
	REPORT. . . . .	600 »
Achat de tableaux ; — pension viagère votée au profit du peintre Souchon, en paiement de cinq tableaux acquis de lui pour le musée . . . . .	400 »	
Entretien intérieur. . . . .	800 »	
Salaire des agents préposés à la surveillance des diverses salles, les jours d'ouverture publique. . . . .	400 »	
	TOTAL. . . . .	<u>2,200 »</u>
<i>Frais de surveillance et d'entretien du musée des dessins originaux légués à la ville par le peintre Wicar, de la collection ethnographique donnée par la famille Moillet, de la salle d'archéologie et du cabinet d'histoire naturelle. . . . .</i>		1,450 »
	SAVOIR :	
Salaire d'un surveillant spécial pour les jours d'ouverture. . . . .	250 »	
Idem de plusieurs agents pris parmi les gardes de nuit. . . . .	700 »	
Entretien intérieur, menues acquisitions et frais divers. . . . .	500 »	
	TOTAL. . . . .	<u>1,450 »</u>
Cette dépense ne figurait au budget de 1851 que pour 1,200 fr. Le musée Moillet et la salle d'archéologie ayant été ouverts au public dans le cours de cette année, l'expérience a démontré l'utilité d'une augmentation de 250 fr. pour couvrir les frais divers que nécessitent l'entretien des locaux, la conservation et le classement des collections.		
<i>Bibliothèque communale. . . . .</i>		7,465 »
	SAVOIR :	
Traitemennt du bibliothécaire. . . . .	1,500 »	
Id. du sous-bibliothécaire. . . . .	600 »	
Id. d'un aide-bibliothécaire. . . . .	500 »	
Id. du garçon de salle, y compris la moitié de l'allocation bisannuelle qui lui est accordée pour son habillement et une indemnité représentative du logement dont il jouissait avant la translation de la bibliothèque à l'Hôtel-de-Ville. . . . .	865 »	
Achat d'ouvrages et reliures. . . . .	3,000 »	
	A REPORTER. . . . .	<u>6,465 »</u>
	<i>A reporter. . . . .</i>	<u>85,945 »</u>

	Report. . . . .	85,945 »
A REPORTER. . . . .	6,465 »	
Entretien intérieur, éclairage et frais supplémentaires relatifs au service des lectures du soir. . . . .	1,000 »	
	<hr/>	
TOTAL. . . . .	7,465 »	
	<hr/>	
<i>Chauffage des musées et de la bibliothèque au moyen des appareils établis dans les caves du nouveau bâtiment de l'Hôtel-de-Ville. . . . .</i>	1,000 »	
<i>Ecole académiques. . . . .</i>	17,200 »	
	<hr/>	
S A V O I R :		
Traitemen du professeur de peinture et de dessin du modèle vivant. . . . .	4,000 »	
Idem du professeur d'anatomie. . . . .	» »	
Ce cours doit être supprimé par suite de la création d'une école de médecine dont le programme comprend l'enseignement de l'anatomie.		
Traitemen du professeur de dessin et de plastique. . . . .	1,200 »	
Idem du professeur de géométrie appliquée, etc. . . . .	2,500 »	
Idem du professeur de dessin linéaire et de perspective. . . . .	1,300 »	
Idem du professeur d'architecture. . . . .	1,600 »	
Idem de trois surveillants, dont un suppléant. . . . .	650 »	
Salaire des modèles vivants pour les cours de peinture et de dessin. . . . .	800 »	
Traitemen du concierge chargé du même service pour les écoles primaire supérieure et d'enseignement mutuel. . . . .	900 »	
Chauffage, éclairage, achat de gravures, d'ouvrages d'architecture, de modèles; frais des divers cours, entretien du mobilier et distribution des prix. . . . .	4,250 »	
La suppression du cours d'anatomie motive une réduction de 100 fr. dans le chiffre de ce dernier article.		
	<hr/>	
TOTAL. . . . .	17,200 »	
	<hr/>	
<i>Cours de botanique et de zoologie. . . . .</i>	» »	
Le traitement du professeur, ainsi que les frais des cours, sont maintenant compris dans le crédit relatif à l'école de médecine et de pharmacie.		
	<hr/>	
A reporter. . . . .	104,145 »	



	Report . . . . .	104,145 »
Entretien des serres et jardins de l'école de botanique . . . . .	2,000 »	
	SAVOIR :	
Gages du jardinier . . . . .	800 »	
Id. d'un aide pour le nouveau jardin établi à l'Esplanade . . . . .	500 »	
Chauffage des serres, achat et renouvellement des ustensiles d'horticulture; fourniture d'engrais et menus frais divers . . . . .	700 »	
	TOTAL . . . . .	2,000 »
On avait déjà reconnu l'insuffisance de l'allocation portée dans les budgets précédents; la construction des nouvelles serres, plus considérables que les anciennes, nécessite en outre l'augmentation des frais de chauffage; et la création du jardin de l'Esplanade entraîne l'emploi d'un aide jardinier pendant une partie de l'année.		
Cours de physique . . . . .	2,500 »	
	SAVOIR :	
Traitemennt du professeur . . . . .	1,500 »	
Frais du cours et achat d'instruments . . . . .	1,000 »	
	TOTAL . . . . .	2,500 »
Cours de chimie appliquée aux arts, à l'agriculture et à l'industrie . . . . .	5,500 »	
	SAVOIR :	
Traitemennt du professeur . . . . .	3,000 »	
Id. du préparateur . . . . .	1,000 »	
Frais généraux et achat d'instruments . . . . .	1,200 »	
Loyer de l'emplacement occupé par l'amphithéâtre et le laboratoire, dans les bâtiments de l'ancien Lombard . . . . .	300 »	
	TOTAL . . . . .	5,500 »
École préparatoire de médecine et de pharmacie, à établir dans les conditions de l'ordonnance du 13 octobre 1840 . . . . .	14,000 »	
	SAVOIR :	
Traitemennt de six professeurs titulaires, à raison de 1,500 fr. chacun . . . . .	9,000 »	
	A REPORTER . . . . .	9,000 »
	A reporter . . . . .	128,145 »

	Report . . . . .	128,145 »
	REPORT . . . . .	9,000 »
Traitemen	de deux adjoints à 1,000 francs . . . . .	2,000 »
Idem	du chef des travaux anatomiques . . . . .	500 »
Idem	d'un prosecteur et d'un préparateur . . . . .	500 »
Frais relatifs à la tenue des divers cours et au service administratif, par prévision . . . . .	2,000 »	
	TOTAL . . . . .	14,000 »

Dans ce crédit se trouvent compris les traitements qui étaient précédemment affectés aux professeurs des cours de botanique, de zoologie et d'anatomie.

Académie de musique, succursale du Conservatoire national de Paris . . . . .	10,000 »
--	----------

SAVOIR :

Subside municipal pour concourir au payement des professeurs et aux frais de l'école, y compris le traitement d'un professeur de solfège en plus, conformément à la demande qu'en a faite M. l'inspecteur-général des écoles de musique . . . . .	6,925 »	
Loyer de l'établissement . . . . .	2,000 »	
Traitemen	du professeur de chant pour le cours de l'école primaire supérieure . . . . .	450 »
Chauffage de la classe . . . . .	50 »	
Indemnité au concierge pour l'entretien et le service de propreté de cette classe . . . . .	75 »	
Fourniture gratuite de solfèges aux élèves. (Délibération du 23 décembre 1850.) . . . . .	500 »	
	TOTAL . . . . .	10,000 »

Subside annuel pour l'entretien et l'accroissement des collections du muséum d'histoire naturelle . . . . .	3,000 »
Idem au cercle médical . . . . .	200 »
Idem à la société des sciences, de l'agriculture et des arts . . . . .	1,500 »
Idem à la même société pour un concours départemental de bestiaux à l'instar de celui de Poissy . . . . .	600 »
Primes accordées pour le marché aux vaches laitières (délibération du 14 avril 1851) . . . . .	200 »
Emploi du legs Baillon en distribution de prix aux élèves des écoles primaires . . . . .	40 »
Emploi de la rente provenant du legs Vanackère au profit des écoles primaires et des salles d'asile . . . . .	50 »
	A reporter . . . . .
	143,735 »

	Report . . . . .	143,735 »
Emploi du don de 10 fr. destiné à l'entretien du monument Négrier. . . . .	10 »	
Spectacle. . . . .	7,650 »	

## SAVOIR :

Entretien de la salle. . . . .	4,000 »	
Achat et réparations de décors. . . . .	1,500 »	
Traitemen du machiniste, garde-magasin des décors. . . . .	1,500 »	
Traitemen du concierge de la salle. . . . .	650 »	
	<hr/> TOTAL. . . . .	<hr/> 7,650 »

TOTAL du § V. . . . .

151,395 »

Traitemen des quatre vicaires de Saint-Sauveur. . . . .	2,000 »
Indemnité suppléative aux mêmes. . . . .	800 »
Traitemen de deux vicaires de la Madeleine. . . . .	1,000 »
Idem de deux vicaires de Saint-André. . . . .	1,000 »
Indemnité de logement au ministre protestant. . . . .	800 »

TOTAL du § VI. . . . .

5,600 »

Fêtes publiques. . . . .	6,000 »	
Dépenses imprévues. . . . .	6,000 »	
	<hr/> TOTAL du § VII. . . . .	<hr/> 12,000 »

**RÉCAPITULATION DU CHAPITRE I.<sup>er</sup>**

§ I. . . . .	346,187 93
§ II. . . . .	140,360 59
§ III. . . . .	48,250 »
§ IV. . . . .	156,140 36
§ V. . . . .	151,395 »
§ VI. . . . .	5,600 »
§ VII. . . . .	12,000 »
 TOTAL des dépenses ordinaires . . . . .	 859,933 88

**CHAPITRE II. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**

**§ I.<sup>er</sup> Frais d'administration.**

Frais de perception des centimes imposés additionnellement aux contributions directes. . . . .	2,451 »
Frais extraordinaires nécessités par les diverses élections. . . . .	3,000 »
 TOTAL du § I. <sup>er</sup> . . . . .	 5,451 »

**II.— Travaux publics.**

Contingent de la ville dans les frais d'entretien des chemins vicinaux de grande communication. . . . .	1,441 25
S A V O I R :	
Chemin de Lille à Lannoy. . . . .	410 »
 A REPORTER. . . . .	 410 »
 A reporter. . . . .	 1,441 25

	<i>Report.</i>	1,441 25
	<b>REPORT.</b>	410 »
Chemin de Lomme à Fournes . . . . .	310 »	
Id. de Lannoy à Néchin . . . . .	21 25	
Id. de Roubaix à Tournai et Saint-Amand . . . . .	700 »	
	<b>TOTAL.</b>	<b>1,441 25</b>
<i>Construction de nouvelles branches d'aqueducs . . . . .</i>		3,000 »
<i>Cuvettes hermétiques en fonte . . . . .</i>		1,000 »
<i>Regards d'égouts en fonte . . . . .</i>		500 »
<i>Travaux extraordinaires aux pavés . . . . .</i>		10,000 »
Pourachever le repavement de la rue du <i>Molinel</i> en grès neufs, (travail à mettre en adjudication) environ . . . . .	8,000 »	
Pour divers relevés-à-bout avec les meilleurs des vieux pavés retirés de la rue du <i>Molinel</i> , environ . . . . .	2,000 »	
Ce travail serait exécuté en régie par la brigade des ouvriers de la ville; mais on adjugerait la fourniture du sable.		
	<b>TOTAL.</b>	<b>10,000 »</b>
<i>Etablissement de pissoirs sur divers points de la voie publique . . . . .</i>		500
<i>Grosses réparations aux églises et presbytères, y compris l'achèvement des réparations commencées en 1851 à l'église Saint-Etienne . . . . .</i>		5,000 »
<i>Restauration de l'église Saint-Maurice, premier à-compte . . . . .</i>		5,000 »
L'administration municipale s'est mise en instance, il y a longtemps déjà, auprès de l'autorité compétente, pour faire classer parmi les monuments historiques l'église Saint-Maurice, que les archéologues considèrent comme le principal et presque le seul édifice religieux digne de remarque, que Lille ait conservé. Cette classification nous assurerait le concours de l'Etat dans les frais de restauration qui doivent être assez considérables.		
La requête est demeurée jusqu'ici sans effet, parce qu'on n'a pu produire encore toutes les justifications qu'exigent les règlements sur la matière; lesquelles consistent dans un exposé des besoins du monument et de son état actuel, pièce qui doit être accompagnée :		
1.º D'une notice historique et d'une description ;		
2.º De plans, élévations, coupes et dessins divers avec les mesures ;		
3.º Enfin d'un devis aussi détaillé que possible des travaux projetés dont l'exécution se divise en trois catégories, selon leur degré d'urgence.		
La fourniture de ces documents nécessite des études difficiles et longues. L'architecte de la ville, chargé cette année de nombreux travaux, n'a pu encore		
	<i>A reporter.</i>	26,441 25

Report. . . . .

26,441 25

s'occuper de celui-ci ; il l'entreprendra bientôt et l'administration sera en mesure alors de représenter sa demande avec toutes chances de succès ; c'est à cet effet que l'on propose ici le vote d'un premier à-compte sur la dépense totale qui, en raison de son importance, devra nécessairement s'effectuer en plusieurs années. Le Gouvernement est d'ailleurs dans l'usage de procéder ainsi pour les allocations qu'il accorde.

*Premier à-compte sur les frais de construction d'une nouvelle salle d'asile dans le quartier Saint-André. . . . .*

10,000 »

*Etablissement d'un marché aux chevaux le long du canal, entre le pont du Ramponeau et celui de la Barre, du côté du champ-de-mars. . . . .*

3,000 »

Un crédit de 14,500 fr. avait été proposé au budget de 1851 pour apprivoier le terrain dont il s'agit à l'usage de marché aux chevaux, en y comprenant l'établissement d'un abreuvoir et la réparation du mur de quai. Cette dépense fut ajournée à cause de son importance.

L'administration municipale, préoccupée des inconvénients que présente le maintien dudit marché dans l'emplacement qui lui a été provisoirement affecté sur la place Saint-André, a pensé qu'en attendant la complète réalisation du projet présenté l'année dernière, il serait possible d'atteindre le but, en partie du moins, avec une première allocation de 3,000 fr., laquelle serait employée à la pose d'un garde-corps le long du canal, à la consolidation du sol au moyen de gravois et de scories, et au placement de bornes portant des chaînes ou des barres pour l'attache des chevaux.

La construction de l'abreuvoir et le pavement auraient lieu plus tard, si la nécessité s'en faisait sentir.

*Dernier à-compte sur les frais de construction du Lycée national, y compris la façade du bâtiment de la rue des Fleurs, jusqu'à la hauteur du 1.<sup>er</sup> étage.*

240,000 »

Le devis général des bâtisses et de la fourniture du mobilier présente un chiffre total d'environ. . . . . 1,050,000 » indépendamment du prix des immeubles expropriés pour l'agrandissement du périmètre.

L'établissement des fondations a entraîné un surcroît de frais assez considérable à cause de la mauvaise qualité du sol. Il y a tout lieu de compter que la dépense supplémentaire pourra être entièrement couverte au moyen d'un prélèvement sur la somme à valoir et les rabais obtenus dans les adjudications. Cependant on suppose, de crainte de mécompte, qu'il pourrait résulter de là un déficit de. . . . . 20,000 »

*A REPORTER. . . . . 1,070,000 »*

*A reporter. . . . .*

279,441 25



Report. . . . . 279,441 25

REPORT. . . . . 1,070,000 »

A quoi il faut ajouter le montant des sommes déjà dépensées ou à dépenser en 1852 pour des travaux compris dans le devis du bâtiment des services scientifiques, afin d'élever jusqu'à la hauteur du 1.<sup>er</sup> étage au moins la façade du côté de la rue des Fleurs, et d'achever celle de la serre du Jardin botanique, sur le pont Saint-Jacques. . . . . 100,000 »

TOTAL. . . . . 1,170,000 »

Or, il aura été dépensé à la fin de 1851, indépendamment de la valeur des immeubles acquis par voie d'expropriation. . . . . 840,000 »

Il y aurait donc à voter encore. . . . . 330,000 » pour l'entier achèvement de l'édifice, dont. . . . . 90,000 » à payer seulement en 1853.

RESTE à créditer. . . . . 240,000 »

pour les besoins de l'exercice 1852.

Reconstruction du pont mobile établi sur la moyenne Deûle, près du Ramponeau.

Septième annuité à payer sur le prix d'une maison sise place des Poissonceaux et acquise du sieur Doyen, pour l'établissement d'une école primaire et d'un asile. . . . . 3,000 »

Intérêts à 4 p. % des pour l'année 1852, sur les 12,000 fr. qui resteront à payer le premier janvier de ladite année. . . . . 480 »

Remboursements partiels et intérêts à verser à la caisse des dépôts et consignations pour la cinquième annuité due sur l'emprunt effectué en 1847. . . . . 56,612 »

Deuxième annuité du remboursement du prêt fait de 570,000 fr. fait à la ville par divers capitalistes, et paiement des intérêts sur la somme qui restera due à la fin de 1852. . . . . (annulé) 91,150 »

Intérêts des sommes dues à divers. . . . . 20,764 »

#### S A V O I R :

1.<sup>o</sup> Aux hospices, sur le reliquat de l'ancienne dette augmenté du montant du dernier emprunt de 200,000 fr. et du prix des terrains expropriés au Funquereau pour l'établissement d'un magasin à poudre. . . . . 17,889 »

2.<sup>o</sup> Au sieur Remy de Rombault sur le prix d'acquisition d'un terrain annexé au cimetière communal et payable en 1858. . . . . 1,000 »

3.<sup>o</sup> Au sieur Emile Champon, sur le prix d'une maison acquise pour l'exécution du projet de Lycée national. . . . . 1,395 »

4.<sup>o</sup> Au sieur Duverdyn, sur le reliquat du prix d'acquisition

A REPORTER. . . . . 20,284 »

A reporter. . . . .

457,447 25

	Report. . . . .	457,447 25
REPORT. . . . .	20,284 "	
d'une maison expropriée pour le dégagement des abords de l'Hôtel-de-Ville. . . . .	480 "	
TOTAL. . . . .	20,764 "	

*Indemnité à payer pour cessions de terrains à la voie publique, par suite de rectifications d'alignements. . . . .*

*Établissement de lavoirs et de bains publics. . . . .*

Lorsqu'un crédit de 20,000 francs fut inscrit au budget de 1851 pour la part contributive de la ville dans les frais d'établissement d'un lavoir public, on espérait obtenir, sur les fonds de l'État, un subside équivalent à moitié de la dépense totale; et de son côté, le bureau de bienfaisance avait manifesté l'intention de contracter un emprunt, afin de concourir à l'accomplissement de l'œuvre projetée. Mais la loi du 3 février 1851 a limité au chiffre de 20,000 francs le maximum des subventions nationales, et en a subordonné l'allocation à ce que les communes s'engageassent à y consacrer une somme double au moins. D'autre part, l'administration charitable ayant rencontré des difficultés dans la réalisation de son projet d'emprunt, paraît avoir renoncé à sa pensée première. La ville aura donc à pourvoir seule aux deux tiers de la dépense qui ne peut être évaluée au-dessous de 60,000 francs pour la création d'un lavoir établi sur des bases convenables; il reste en conséquence 20,000 francs à ajouter aux 20,000 qui ont été votés l'année dernière.

Il est entendu, toutefois, qu'on ne ferait emploi de ces crédits qu'après avoir soumis les plans et devis à l'adoption du Conseil.

TOTAL du § II. . . . . 478,447 25

### § III. — Garde nationale et dépenses militaires.

(Néant.)

### § IV. — Secours aux établissements de charité; pensions.

(Néant.)

### § V. Instruction publique. — Beaux-Arts.

*Subside au jeune Gallois, élève de l'école centrale des arts et manufactures.* 800 "

(Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 22 novembre 1849.)

*Idem au jeune Gauthier, élève peintre des écoles académiques de Lille, pour compléter la pension que lui a votée le Conseil général du département, afin de le mettre à même d'allerachever ses études artistiques à Paris.* 600 "

*Frais d'impression de deux volumes du catalogue de la bibliothèque. . . . .* 700 "

TOTAL du § V. . . . . 2,100 "

## RÉCAPITULATION — CHAPITRE II.

(Néant.)

## § VII. — Arrière.

Loyer d'une prairie appartenant aux hospices, en la commune de St.-André.

220

Cet immeuble, dont la contenance est de 1 hectare 1 are 10 centiares, fait partie de ceux que les hospices ont loués à la ville pour 30 années ; mais comme il était tenu en bail jusqu'en 1854, on a dû traiter avec l'occupant pour entrer en jouissance de cette partie, en même temps que de celles contiguës. La première année de loyer a été payée sur un crédit spécial qu'on a négligé de reproduire au budget de 1851, c'est pour réparer cette omission qu'il y a lieu de faire figurer ici la somme de 220 francs au chapitre de l'arrière.

TOTAL du § VII. . . . .

220

## RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.

§ I. <sup>er</sup> . . . . .	5,451	"
§ II. . . . .	478,447	25
§ III. . . . .	"	"
§ IV. . . . .	"	"
§ V. . . . .	2,100	"
§ VI. . . . .	"	"
§ VII. . . . .	220	"
 TOTAL du chapitre II. . . . .	 486,218	 25

## RÉCAPITULATION DES DÉPENSES.

Dépenses ordinaires . . . . .	859,933 88
Dépenses extraordinaires . . . . .	486,218 25
<b>TOTAL général des dépenses . . . . .</b>	<b>1,346,152 13</b>

## RÉSUMÉ.

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires , s'élèvent à . . . . .	1,420,379 88
Les dépenses de ces deux catégories à . . . . .	1,346,152 13

EXCÉDANT . . . . .	74,227 75
--------------------	-----------

Lille , le 23 octobre 1851.

Le Maire de Lille ,

BONTE - POLLET.

